

LAUSANNE — PUIDOUX-CHEXBRES



Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne – Puidoux-Chexbres

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du **samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018**. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous les clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées. Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne. Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.

Par ailleurs, une interruption de trafic est programmée par les CFF et les TPF cet été entre Fribourg et Grolley/Morat, du 7 au 27 juillet 2018, pour des travaux d'entretien. Un concept de transport de substitution par bus est mis en place. L'horaire spécial est également disponible sur le site internet www.cff.ch.



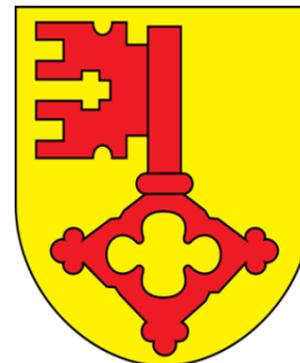
LE BICHET

Savez-vous qu'en Suisse 500 millions de sachets en plastique à usage unique sont utilisés chaque année ? Cela fait plus de cents qui finissent dans la poubelle de chaque ménage ou pire encore, dans les forêts, cours d'eau ou lacs de notre belle région !

Afin de remplacer ces cornets, dont la durée de vie n'est que de quelques minutes avec un impact important sur l'environnement, deux entrepreneuses fribourgeoises ont créé le Bichet, **un sac à fruits et légumes réutilisable et durable**. Produit avec un tissu suisse 100% recyclé, il est fabriqué à Bulle, par VAM, un atelier de réinsertion socio-professionnelle.

Découvrez-le sur le site www.lesbatoilles.ch, ainsi que dans une [vidéo de présentation](#) réalisée par FriUp, qui soutient ce projet. Vous pourrez constater, qu'en plus d'être transparent et léger, il est sympa et polyvalent ! Son éco-bilan ainsi que plusieurs [articles de presse](#) consacrés à leur démarche et leur entreprise sont également disponibles sur le site internet.

Chaque geste en faveur de la planète est important.



ECUBLENS INFO 2 / 18

Commune d'Ecublens

ETÉ 2018

A la veille de cette période estivale, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes vacances et un été plein de soleil et de détente.

L'administration communale fermera ses bureaux du 30 juillet au 10 août 2018.

Réouverture des bureaux le mardi 14 août 2018 selon horaire habituel.

En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes atteignables au 021 909 54 91.

ADMINISTRATION COMMUNALE : RAPPEL

Pour les appels téléphoniques, l'administration est à votre service du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Contact :

Administration communale
Rte d'Eschiens 21
1673 Ecublens
administration@ecublens-fr.ch

021 909 54 91 - secrétariat
021 909 42 05 - caisse

Horaire d'ouverture du guichet :

Mardi et mercredi 14h00 - 17h30

Jours de fermeture en 2018 :

Fermeture estivale	30 juillet au 10 août	lundi au vendredi
Assomption	15 août	mercredi
Toussaint	1er novembre	jeudi
Immaculée conception	8 décembre	samedi
Noël — Nouvel an	24 décembre 2018 au 4 janvier 2019	lundi au vendredi



DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Avant de partir en vacances, nous vous recommandons de contrôler la validité de vos documents d'identité et, en cas de besoin, les renouveler.



Pour une carte d'identité uniquement :

Les cartes d'identité peuvent être commandées à l'administration communale.

Documents à apporter :

Une photo de bonne qualité et l'ancienne carte d'identité pour annulation.

Prix :

Carte d'identité adultes	Fr. 70.—	valable 10 ans
Carte d'identité enfants	Fr. 35.—	valable 5 ans

Heures d'ouverture :

Mardi et mercredi : 14h00 - 17h30.

Pour un nouveau passeport ou un passeport avec une carte d'identité :

Trois possibilités de commande au service de la population, secteur des passeports suisses, Route d'Englisberg 11 à Granges-Paccot.

- **FACILE ET RAPIDE** : commande et rendez-vous par internet sur l'adresse www.passeportsuisse.ch
- Par téléphone au 026 305 15 26
ATTENTION: Selon le volume des appels, la commande par téléphone peut prendre un certain temps !
- Au guichet (sans commande ni rendez-vous préalables)
ATTENTION: Selon l'affluence, un délai d'attente est à prévoir

Documents à apporter :

Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité pour annulation.

Photo :

Ne pas apporter de photo. La photo est exclusivement prise par le centre de biométrie.

Prix :

Passeport adultes	Fr. 145.—	valable 10 ans
Passeport enfants	Fr. 65.—	valable 5 ans
Carte d'identité adultes	Fr. 70.—	valable 10 ans
Carte d'identité enfants	Fr. 35.—	valable 5 ans
Passeport et carte d'identité adultes (combi)	Fr. 158.—	10 ans
Passeport et carte d'identité enfants (combi)	Fr. 78.—	5 ans
Passeport d'urgence	Fr. 100.—	valable pour 1 voyage, max 1 an

Délai de livraison :

Le délai légal de livraison est de 10 jours ouvrables, le document est envoyé en pli recommandé.

Heures d'ouverture :

Lundi à vendredi : 08:00 - 11:30 et 14:00 - 17:00, sauf mercredi : 07:30 - 18:00 (non stop).

CALENDRIER SCOLAIRE 2018 — 2019

CANTON DE FRIBOURG

KANTON FREIBURG

Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation Schulkalender für den Kindergarten, die Primar- und Orientierungsschule

Partie francophone, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels, Ulmiz¹

2018 - 2019

01.11	Toussaint	Allerheiligen
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis
30.05	Ascension	Auffahrt
31.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt
10.06	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
20.06	Fête-Dieu	Fronleichnam

**Vacances
Ferien**

Total jours de classe/Total Schultage : 187

1 jour à disposition des cercles scolaires - 1 Tag zur Verfügung der Schulkreise

2018	Août August	
Lu Mo	6 13 20 27	
Ma Di	7 14 21 28	
Me Mi	1 8 15 22 29	
Je Do	2 9 16 23 30	
Ve Fr	3 10 17 24 31	

2018	Septembre September	
Lu Mo	3 10 17 24	
Ma Di	4 11 18 25	
Me Mi	5 12 19 26	
Je Do	6 13 20 27	
Ve Fr	7 14 21 28	

2018	Octobre Oktober	
Lu Mo	1 8 15 22 29	
Ma Di	2 9 16 23 30	
Me Mi	3 10 17 24 31	
Je Do	4 11 18 25	
Ve Fr	5 12 19 26	

2018	Novembre November	
Lu Mo	5 12 19 26	
Ma Di	6 13 20 27	
Me Mi	7 14 21 28	
Je Do	1 8 15 22 29	
Ve Fr	2 9 16 23 30	

2018	Décembre Dezember	
Lu Mo	3 10 17 24 31	
Ma Di	4 11 18 25	
Me Mi	5 12 19 26	
Je Do	6 13 20 27	
Ve Fr	7 14 21 28	

2019	Janvier Januar	
Lu Mo	7 14 21 28	
Ma Di	1 8 15 22 29	
Me Mi	2 9 16 23 30	
Je Do	3 10 17 24 31	
Ve Fr	4 11 18 25	

2019	Février Februar	
Lu Mo	4 11 18 25	
Ma Di	5 12 19 26	
Me Mi	6 13 20 27	
Je Do	7 14 21 28	
Ve Fr	1 8 15 22	

2019	Mars März	
Lu Mo	4 11 18 25	
Ma Di	5 12 19 26	
Me Mi	6 13 20 27	
Je Do	7 14 21 28	
Ve Fr	1 8 15 22 29	

2019	Avril April	
Lu Mo	1 8 15 22 29	
Ma Di	2 9 16 23 30	
Me Mi	3 10 17 24	
Je Do	4 11 18 25	
Ve Fr	5 12 19 26	

2019	Mai Mai	
Lu Mo	6 13 20 27	
Ma Di	7 14 21 28	
Me Mi	1 8 15 22 29	
Je Do	2 9 16 23 30	
Ve Fr	3 10 17 24 31	

2019	Juin Juni	
Lu Mo	3 10 17 24	
Ma Di	4 11 18 25	
Me Mi	5 12 19 26	
Je Do	6 13 20 27	
Ve Fr	7 14 21 28	

2019	Juillet Juli	
Lu Mo	1 8 15 22 29	
Ma Di	2 9 16 23 30	
Me Mi	3 10 17 24 31	
Je Do	4 11 18 25	
Ve Fr	5 12 19 26	

¹ N.B. ab Schuljahr 2018/19 werden die Gemeinden (Ex-ABGRU) auf drei Schulkreise verteilt: Ried bei Kerzers und Agriswil zum Schulkreis Kerzers; Ulmiz zum Schulkreis Gurmels; Gempnach zum Schulkreis Region Murten

N.B. dès l'année scolaire 2018/19 les communes du cercle scolaire ABGRU seront réparties dans 3 cercles scolaires: Ried bei Kerzers et Agriswil avec le cercle scolaire de Kerzers; Ulmiz avec le cercle scolaire de Gurmels; Gempnach avec le cercle scolaire Region Morat

INFORMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UNE CITERNE À MAZOUT, À DIESEL OU À ESSENCE

Installation d'entreposage de substances polluantes

Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (A_U). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur ÜB).
 - > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur A_U.
- Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse www.citec-suisse.ch.

En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.

Renseignements

Commune de xx



Service de l'environnement SEU
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
seni@fr.ch, www.fr.ch/eau

INFORMATIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'EAU FOURNIE PAR L'AVGG



Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005, la commune est tenue de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de l'eau distribuée.

Volume d'eau distribué par AVGG en 2017 : 1'020'061 m³

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté totale de l'eau est d'environ 22.7°f ±0.9;
PH :	7.5
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 4 ± 0 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : (eau de nappe) Remaufens : « source Mology »
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey & Remaufens : ultraviolet

REPAS À DOMICILE

Ce service est à la disposition de toute personne âgée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud

téléphone n° 021 / 909.02.59
mardi et vendredi matin de 08h30 à 09h30,
excepté les jours fériés.

En dehors de ces heures, les commandes peuvent être enregistrées sur le répondeur.

Les repas peuvent être obtenus 7 jours sur 7. La fréquence est laissée au libre choix du bénéficiaire. La commande concerne les repas du lundi au dimanche suivant.

Les repas du samedi et dimanche sont livrés avec ceux du vendredi.

Les repas livrés sont conditionnés à froid et doivent être remis à température au domicile des bénéficiaires. La solution idéale consiste à utiliser un four à micro-onde.

L'offre des repas est la suivante : repas standard - repas léger - repas régime strict uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale.

Chacun de ces menus peut être obtenu sous la forme "normale", "coupée" ou "mixée".

PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES ASSOCIÉS À UNE CANICULE

Les canicules de longue durée peuvent représenter un risque considérable pour certains groupes de la population, en particulier les malades (chroniques) âgés, les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

Voici quelques informations sur les problèmes de santé pouvant survenir en cas de canicule et sur le comportement à adopter le cas échéant.

Les périodes de grandes chaleurs (plus de 30 degrés) persistant plusieurs jours et durant lesquelles la température ne descend pas en dessous de 20 degrés pendant la nuit peuvent s'avérer nuisibles, voire mortelles pour certains groupes de la population. Les problèmes de santé dus à une canicule touchent principalement le système cardio-vasculaire et les voies respiratoires. La cause est une détérioration de la régulation thermique : ils ne transpirent pas assez et ne ressentent pas suffisamment la sensation de soif.

Symptômes dus au stress thermique :

- température corporelle élevée
- pouls rapide
- faiblesse/fatigue
- maux de tête
- crampes musculaires
- sécheresse buccale
- état de confusion, vertiges, troubles de la conscience
nausées, vomissements, diarrhées



Recommandations de base pour se protéger de la chaleur :

- éviter les efforts physiques
- préserver la fraîcheur de son logement et de son organisme
- boire beaucoup (au moins 1,5 litre par jour)
- prendre des repas froids et riches en eau
- compenser les pertes en sel pendant et après les activités physiques
- il faut éviter que des personnes et des animaux restent dans des voitures stationnées

CARTECULTURE, LOISIRS À PRIX SYMPA

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite pour les personnes qui répondent à un des critères suivants :

- vous bénéficiez de la réduction des primes d'assurance maladie
- vous recevez les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI
- vous bénéficiez de l'aide sociale publique
- vous avez une saisie de salaire depuis 9 mois
- vous êtes au bénéfice d'une bourse d'études



Inscription en ligne et information : www.carteculture.ch/fribourg

Des formulaires sont également disponibles à l'administration communale

MANIFESTATION LOCALE

Samedi 25 août 2018 dès 18h30

fête au Village à l'abri PC à Ecublens



Le groupe d'animation se réjouit de vous concocter un petit menu.

De plus amples informations vous parviendront dans le courant de l'été par un tout ménage.

D'ores et déjà réserver la date !

BICUBIC

Abonnements :

La commune dispose de 2 abonnements gratuits pour la saison culturelle du Bicubic. Les réservations se font dans l'ordre chronologique auprès de l'administration communale. Les abonnements concernent uniquement les spectacles de la saison culturelle.

Programme 2018 — 2019 :

- Seriously Funny — Fair Play Crew — samedi 29.09.2018 / 20h — danse-humour
Ainsi sont-ils ! — de François Silvant — samedi 03.11.2018 / 20h — théâtre
New-York Follie's — TJP & Skydance — vendredi 23.11.2018 / 20h — comédie musicale
Sur la route de Madison — mercredi 05.12.2018 / 20h — théâtre
Un bébé à livre — Cie Melmac — samedi 16.02.2019 / 17h — tout public, dès 4 ans
Fausse note — jeudi 21.02.2019 / 20h00 — théâtre
Max Jendly Big Band — Remake Miles Davis - Gil Evans — vendredi 22.03.2019 / 20h — jazz
Yohann Métaf — La tragédie du dossard 512 — vendredi 05.04.2019 / 20h — humour
La Pastorale — ocf — samedi 18.05.2019 / 20h — musique

